

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE1532

présenté par
Mme Beaudouin-Hubiere

ARTICLE 58

Au premier alinéa, après le mot :

« améliorer »,

insérer les mots :

« moderniser, simplifier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi ELAN a pour but de simplifier et de moderniser les règles applicables en matière d'urbanisme et de construction. Il convient dès lors de les mentionner expressément, d'autant plus quand il s'agit de justifier l'usage des ordonnances par le gouvernement.